**AIDES DISPONIBLES**

**Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse** : pour tout établissement situé sur le Parc

Contact : Flore Lenglet, chargée de mission agriculture

[f.lenglet@parc-naturel-chevreuse.fr](mailto:f.lenglet@parc-naturel-chevreuse.fr) Tel : 01 30 47 62 12 - 06 71 27 01 38

Label Equures, environnement, prairies, gestion de l’eau, paysages (voir guide)

**OCAPIAT**

Conseillers entreprises :

Rachid Adjekhiane : rachid.adjekhiane@ocapiat.fr - 07 69 20 51 89

Françoise Le Roc’h : francoise.leroch@ocapiat.fr - 06 51 69 04 30

Conseiller référent handicap :

Vincent Daubigny : [vincent.daubigny@ocapiat.fr](mailto:vincent.daubigny@ocapiat.fr) - 06 61 25 78 41

Aides à la formation

**MSA Ile de France**

Pour les entreprises : MSA Ile-de-France, BP 137, 75664 PARIS Cedex 14 - - Tél : 01 89 33 69 22 - [iledefrance.msa.fr](https://iledefrance.msa.fr)

Prendre contact avec le conseiller 78. Thierry Michotey - Tel : 06 32 37 97 37 – michotey.thierry@msa78.msa.fr  
Avec l'aide financière simplifiée agricole (AFSA), vous pouvez bénéficier de conseils d'experts en Santé-Sécurité au travail et d'un soutien financier pour améliorer les conditions de travail dans votre entreprise. Toutes mesures, exceptées les actions de formation, peuvent faire l'objet d'une aide financière. Il peut donc s'agir de mesures tournant autour des études et analyses ergonomiques de poste, des aménagements de lieu de travail, d'achat et installation d'équipements de travail. **Le montant de l’accompagnement financier varie de 15 % à 50 % maximum de votre investissement HT par matériel, avec un seuil minimum de 250 € et plafonné à 3 000 €.**

**PASS SPORT (aide du ministère)**

**Le Pass’Sport est reconduit pour la saison 2023-2024 pour les personnes entre 6 et 30 ans.** Le Pass’Sport est une aide à la pratique sportive de 50 euros par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive. https://www.sports.gouv.fr

**LABAZ (aide de la région)**

Labaz s’adresse aux jeunes de 15 à 17 ans. LABAZ est une aide à la pratique sportive de 100 euros par jeune. Inscrire son établissement : <https://labaz.iledefrance.fr/partners/onboarding>, les jeunes ayant accès à la liste des partenaires via l’application LABAZ

**PASS + (aide du département)**

Il s’agit d’une aide financière de 80€ accordée aux jeunes, de 11 à 21 ans, pour encourager la pratique d’activités culturelles et sportives auprès d’organismes affiliés yvelinois référencés sur le site [passplus.fr.](https://www.passplus.fr/Beneficiaire/Views/RechercheLocalisation_Partenaire.aspx) Les boursiers et les jeunes de 19 à 21 ans bénéficient d’une aide de 100 € ( à répartir entre culture et sport)

<https://www.yvelines.fr/jeunesse/dispositifs-jeunes/le-pass-hauts-de-seine-yvelines-aide-financiere-des-jeunes/>

**CDE78**

Participation du CDE78 aux locations de terrains d’entrainement

Participation du CDE78 aux frais de déplacement et de logement sur les stages FFE

Participation du CDE78 à la location des boxes sur certains championnats

Participation du CDE78 aux frais de communication sur les journées FFE (fête du poney et du cheval)

Organisation de formations pour les enseignants

Prêt gratuit de matériel